

L'an deux mil vingt-trois, le **14 novembre à dix-neuf heures trente**, les membres du conseil municipal de la commune du Mesnil au Val se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par Mme Evelyne MOUCHEL, Maire.

Etaients présents : M<sup>me</sup> Evelyne MOUCHEL, *Maire*, Mme Pascale COUVREUR, 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Bruno LECONTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mmes Myriam CAVRET, Barbara DUBUISSON, Nathalie LUCE, Janique SIMON, Mrs. Rudy ALEXANDRE, Rémy CARRIER, Frédéric GOHEL, Marc MAHIER.

Absents excusés : Céline VASTEL (pouvoir à Myriam CAVRET).

Absent non excusé : M. David CHOUIPPE.

Mme Pascale COUVREUR est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2023.

### **I – CRÉATION D'UN POSTE DE VACATAIRE POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024 - Délibération**

Considérant qu'en cas de besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à une personne, afin d'effectuer le recensement de la population qui se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024,

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, il devra être rémunéré après service fait sur la base d'un forfait.

Le conseil municipal,

**DECIDE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité

#### **Article 1 : recrutement.**

De faire face au besoin ci-dessus par l'emploi d'un vacataire.

De charger madame le Maire à procéder au recrutement.

De spécifier que la personne recrutée ne travaillera qu'en cas de besoin et sur demande expresse de Madame le maire.

#### **Article 2 : rémunération.**

De préciser que la rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait, s'élèvera à 1250.00 euros brut pour les deux demi-journées de formation, la tournée de reconnaissance et la collecte des informations du district n° 3 de la commune.

- Inscription des crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.

#### **CHARGE,**

Madame le Maire et le trésorier, sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de la mise en œuvre de la présente décision.

## **II — ATTRIBUTION D'INDEMNITES POUR TRAVAUX COMPLEMENTAIRES - Délibération**

Madame le Maire expose au conseil municipal que Madame Patricia CLEMENCE est engagée sur un poste d'agent technique territorial à raison de 17h30/semaine.

Elle précise aux membres présents que l'agent, compte tenu de la nécessité du service, sera amené à effectuer des travaux complémentaires pendant le recensement de la population 2024.

Ces heures complémentaires seront rémunérées sur la base du traitement de l'agent.

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant disposition statutaires applicables aux agents territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

Après avoir entendu Madame le Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

### **DECIDE**

D'octroyer du 04 janvier au 29 février 2024 des heures complémentaires à l'agent. Un état sera transmis en trésorerie chaque mois, compte tenu du nombre d'heures réellement effectué durant cette période.

D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de ces indemnités au budget de la commune.

## **III - DEVIS BAIE VITRÉE ET PORTE DE SERVICE - Délibération**

Madame le Maire présente deux devis pour la fourniture et la pose d'une baie vitrée et une porte de service dans le local communal :

- EURL EMC : 7 636.93 € HT
- 2G CONFORT LES STORES DE CHERBOURG : 10 499.45 € HT

Madame Nathalie LUCE sort.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### **DECIDE**

de retenir le devis de la société EMC pour un montant de **7 636.93 € HT**.

d'autoriser Madame le Maire à effectuer les écritures correspondantes.

## **IV - DEVIS VELUX - Délibération**

Madame le Maire présente deux devis pour la fourniture et la pose de velux dans le local communal :

- EURL EMC : 2 950.00 € HT
- TECHNITOIT – CHERBOURG RÉNOVATION : 6 063.98 € HT

Madame Nathalie LUCE sort.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### **DECIDE**

de retenir le devis de la société EMC pour un montant de **2 950.00 € HT**.

d'autoriser Madame le Maire à effectuer les écritures correspondantes.

**V - DEVIS ISOLATION TOITURE - Délibération**

Madame le Maire présente deux devis pour la fourniture de matériel et l'isolation de la toiture dans le local communal :

- EURL EMC : 7 760.00 € HT
- TECHNITOIT – CHERBOURG RÉNOVATION : 14 775.20 € HT

Madame Nathalie LUCE sort.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

de retenir le devis de la société EMC pour un montant de **7 760.00 € HT**.

d'autoriser Madame le Maire à effectuer les écritures correspondantes.

**VI – DEVIS ÉLECTRICITÉ CHAUFFAGE - Délibération**

Madame le Maire présente le devis de la société YESS pour la fourniture de matériel électrique et de chauffage dans le local communal pour un montant de 4 050.13 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

de retenir le devis de la société YESS pour un montant de **4 050.13 € HT**.

d'autoriser Madame le Maire à effectuer les écritures correspondantes.

**VII – DEVIS DE FOURNITURE SANITAIRES, MENUISERIES INTÉRIEURES ET LUMINAIRES - Délibération**

Madame le Maire présente deux devis de la société LEROY MERLIN pour le local communal :

- Fourniture de matériel sanitaire, menuiserie intérieure et luminaire pour un montant de : 1 236.66 € HT.
- Fourniture de WC suspendu pour un montant de : 415.83 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

de retenir les devis de la société LEROY MERLIN pour un montant de **1 236.66 € et 415.83 € HT**.

d'autoriser Madame le Maire à effectuer les écritures correspondantes.

**VIII - DEVIS DE FOURNITURE CARRELAGE FAÏENCE - Délibération**

Madame le Maire présente le devis de la société BRICO DEPOT pour la fourniture de carrelage - faïence dans le local communal : 2 559.47 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

de retenir le devis de la société BRICO DEPOT pour un montant de **2 559.47 € HT**.

d'autoriser Madame le Maire à effectuer les écritures correspondantes.

### **IX - DEVIS DE FOURNITURE ISOLATION INTÉRIEURE - Délibération**

Madame le Maire présente le devis de la société POINT P pour la fourniture de matériel d'isolation intérieure dans le local communal : 2 724.61 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DECIDE**

de retenir le devis de la société POINT P pour un montant de **2 724.61 € HT**.

d'autoriser Madame le Maire à effectuer les écritures correspondantes.

### **X - DEVIS PLANCHER - Délibération**

Madame le Maire présente le devis de la société EMC pour la fourniture et la pose de plancher dans le local communal : 5 408.00 € HT

Madame Nathalie LUCE sort.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DECIDE**

de retenir le devis de la société EMC pour un montant de **5 408.00 € HT**.

d'autoriser Madame le Maire à effectuer les écritures correspondantes.

### **XI - DEVIS MODIFICATION DE L'ALIMENTATION GAZ MAIRIE - Délibération**

Madame le Maire présente le devis de la société VASTEL pour la modification de l'arrivée d'alimentation en gaz de la mairie pour un montant de 1190.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

de retenir le devis de la société VASTEL pour un montant de **1 190.00 € HT**.

d'autoriser Madame le Maire à effectuer les écritures correspondantes.

### **XII - DEVIS ARMOIRE PHYTOSANITAIRE - Délibération**

Madame le Maire présente deux devis pour l'achat d'une armoire phytosanitaire afin d'entreposer les matières dangereuses dans le local technique des agents communaux.

COMAT&VALCO : 557.56 € HT

JPP Direct : 977.78 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DECIDE**

de retenir le devis de la société COMAT&VALCO pour un montant de **557.56 € HT**.

d'autoriser Madame le Maire à effectuer les écritures correspondantes.

**XIII - DEMANDES DE SUBVENTION - Délibération**

Il est présenté plusieurs demandes de subvention :

- Société de chasse du Mesnil au Val
- Association le Tableau Noir
- Section gymnastique Volontaire du Mesnil au Val

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

d'accorder 500.00 € à la Société de chasse du Mesnil au Val,

d'accorder 750.00 € à l'Association le Tableau Noir,

d'accorder 500.00 € à la Section gymnastique Volontaire du Mesnil au Val (M. ALEXANDRE ne prend pas part au vote).

d'autoriser Madame le Maire à effectuer les écritures correspondantes.

**INFORMATIONS DIVERSES**

Une réunion avec les associations est prévue le vendredi 1<sup>er</sup> décembre.

La randonnée de Noël de la Section Gymnastique Volontaire du Mesnil au Val aura lieu le mardi 19 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h20.